

TALON REPONSE OBLIGATOIRE (à recopier en cas d'absence d'imprimante)

A ramener le premier jour du retour à l'école de votre enfant.

M. et Mme parents de en classe de
..... ont bien pris connaissance du protocole sanitaire de l'école Prévert Pergaud et
s'engagent à le respecter en mettant leur enfant à l'école à partir du 12 mai 2020.

En cas de non-respect de l'ensemble de ces règles, il pourra être exigé que l'enfant ne vienne
plus dans la structure scolaire.

Confirmation Cantine à effectuer en mairie également.

La garderie est possible, elle est réservée aux personnels en « première ligne ». (En mairie
également)

SIGNATURES DES 2 PARENTS (OU RESPONSABLES LEGAUX)